

ASSEMBLEE NATIONALE28 novembre 2005

PARCS NATIONAUX - (n° 2347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 151

présenté par
MM. Chanteguet, Brottes, Mmes Gaillard, Robin-Rodrigo,
Taubira, Andrieux, MM. Giraud, Christian Paul
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 3*(Art. L. 331-3 du code de l'environnement)*

Dans l'avant-dernier alinéa du III de cet article, substituer au mot :

« orientations »,

les mots :

« modalités d'application de la réglementation fixée par le décret de création ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'expression employée dans le I de cet article.